



POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012
Paris

Courriel : convergence.rail@hotmail.fr

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

LA CONVERGENCE NATIONALE RAIL ET SES COLLECTIFS RECUS EN AUDIENCE PAR SNCF VOYAGEURS LE 25 AVRIL 2023

A sa demande la Convergence Nationale Rail a été reçue le 25/04/ 2023 à la Direction de la SA SNCF Voyageurs à ST DENIS (93).

La délégation de la CNR était composée de **Jean Louis DALIBERT** de SOS GARES, de **Philippe DENOLLE** du collectif Citoyen SUD NORMAND, de **Denis BRUGUERA** de l'association « TRAIN D'ENFER » de Nouvelle Aquitaine et de **Didier LE RESTE**, Président de la Convergence Nationale Rail. La délégation de SNCF Voyageurs était conduite par Madame Lucile QUESSART (*Secrétariat Général et Finances/DRH*).

D'entrée, nous avons rappelé l'historique de la CNR et les raisons de sa création, à savoir : *la défense, le développement, la promotion, la démocratisation d'un Service public ferroviaire de qualité*. De composition pluraliste, la CNR, à contrario de la FNAUT, est opposée à l'ouverture à la concurrence des activités ferroviaires, prélude à de futures privatisations.

Il a été souligné les multiples actions développées sur les territoires par les structures de la CNR, en lien avec d'autres forces pour, entre autres, le maintien de l'ouverture des gares et des guichets, de la présence humaine dans les trains et sur les quais, la réouverture et la réactivation de certaines lignes ferroviaires, des investissements pour financer des travaux sur les infrastructures, le retour à une tarification accessible et de service public, les conditions de prise en charge des PMR comme celles liées au transport (tarifs...) des groupes d'enfants (colonies, classes de fin d'année...) etc.

Nous avons également insisté à ce que nombre d'usagers de bonne foi qui n'ont pas ou qui n'utilisent pas internet ne soient pas sanctionnés au niveau tarification dans les trains, suite aux manquements de la SNCF, comme l'a d'ailleurs mentionné dans un de ses rapports la Défenseure des Droits. Cette situation a d'ailleurs conduit la CNR a engagé deux recours au Tribunal Administratif et nous nous sommes étonnés qu'à ce jour la SNCF n'ait pas déposé un mémoire en réponse !!

Pour conclure cette entrée en matière, nous avons tenu à préciser que, conformément à ses statuts, la CNR est à l'origine de la proposition de loi, intitulée : « *pour la revitalisation pérenne des lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire* », portée par le groupe GDR, débattue et adoptée par la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale le 11 Avril dernier.

L'échange qui s'est poursuivi s'est appuyé sur une série de questions, sujets, dossiers, **issus du travail de collectifs de la CNR** que nous avons synthétisés et transmis à SNCF Voyageurs en amont de l'audience du 25 Avril 2023. Ainsi, nous avons pu évoquer la contraction de l'offre ferroviaire avec la fermeture de gares, de guichets, de boutiques, la suppression de dessertes et d'arrêts de trains, l'absence de contrôleurs dans certains TER, la désorganisation des correspondances, les horaires de circulations inadaptés aux besoins des usagers, les différentes tarifications d'une région à l'autre entraînant des inégalités en obligeant les usagers à se munir de plusieurs titres de transports pour effectuer leur parcours... !!

En appui des objectifs fixés par certaines lois visant, entre autres, à doubler le trafic de marchandises par train à l'horizon 2030, à l'augmentation du nombre de voyageurs transportés dans les trains (+17% en 2030, + 42% en 2050), à la neutralité carbone d'ici 2050, nous avons insisté pour que soient relancés le service auto-train, de nouvelles lignes de trains de nuit et la création de plusieurs dessertes TET (Intercités...) en procédant par un avenant à la Convention ETAT/SNCF, conformément au courrier envoyé pour ce faire par la CNR au Ministre des Transports. Nous avons également abordé l'enjeu des RER Métropolitains ou encore appelés « Systèmes Express Métropolitains » qui supposent des financements spécifiques, une organisation de la production ferroviaire adaptée, du matériel roulant correspondant au type de dessertes cadencées.

Les représentants-es de SNCF Voyageurs après avoir souligné la consistance des dossiers transmis et des questions exposées par la CNR, ont tenu à revenir sur plusieurs sujets.

Sur les modalités de la distribution et les différentes tarifications ayant cours en Régions, SNCF Voyageurs rappelle les responsabilités des régions dans la gestion des TER et la liberté tarifaire accordée ces dernières années aux AOT (*Autorités Organisatrices des Transports*) qui peut conduire à complexifier la vie des usagers. Cela dit, SNCF Voyageurs dit militer pour une meilleure interaction entre Régions, au moment où le Ministre des Transports a lancé les travaux sur la mise en place d'un billet unique dans les transports en France !!

A la question relative à la fermeture des guichets y compris dans des villes de moyenne importance voire dans des Villes Préfectures, SNCF Voyageurs répond que des équipes mobiles de vendeurs se déploient sur certains sites, ce qui peut constituer disent ils des points d'appui pour rouvrir des guichets. Un sujet dont doivent s'emparer les élus-es du territoire !! Les représentants-es de SNCF Voyageurs sont contraints d'admettre que des problèmes se posent dans des gares où on a réduit « la voilure » en matière de nombre de guichets ouverts, en reconnaissant (enfin !!) que nombre de personnes préfèrent la présence

humaine aux bornes de distribution ! Cela dit, SNCF Voyageurs se réfugie derrière des chiffres, invérifiables pour nous, démontrant que pour l'emprunt d'un TGV, 85% des voyageurs réservent sur internet !! Au regard des files d'attentes constatées dans certaines grandes gares, on peut légitimement se questionner sur la véracité des chiffres avancés par la SNCF, à fortiori que la Défenseure des Droits a tancé la direction de l'entreprise sur l'inégalité d'accès au service public et la discrimination qu'elle entraîne, provoquées par la dématérialisation de la vente des titres de transport. 13 millions de personnes sont frappées « d'illectronisme » en France a rappelé Claire HEDON ! SNCF Voyageurs s'est félicitée de l'annonce du Gouvernement visant à engager 100 milliards d'euros d'ici 2040 dans le secteur ferroviaire tout en disant qu'il faut quand même rester lucide, sous entendu, sur la traduction concrète d'une telle annonce quand on sait que dans cette enveloppe, non complètement financée, se trouvent des projets déjà contractualisés.

D'après SNCF Voyageurs, la mise en œuvre des « RER Métropolitains » peut constituer une opportunité pour revoir les questions de l'offre et de la distribution (guichets...). Enfin, pour ce qui concerne les mobilisations portant la réouverture et la réactivation de certaines lignes ferroviaires dans lesquelles sont impliqués des collectifs de la CNR, les membres de la Direction de SNCF Voyageurs se disent intéressés et à l'écoute, tout en précisant que beaucoup dépend des collectivités territoriales (loi LOM...) notamment pour ce qui est de financer des études de faisabilité de réouverture éventuelle.

Après la réforme du secteur ferroviaire de 2018 et la séquence COVID-19, cette rencontre avec la SA SNCF Voyageurs a été une première. Elle aura des prolongements dans les prochaines semaines.

Paris, le 02 Mai 2023